

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

L'école de conduite est en partenariat avec l'association ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficlients Auditifs) qui prend en charge des personnes avec déficience auditive, ces dernières peuvent être accueillies au sein du centre.

Pour la création du dossier, la secrétaire Véronique CADARSI, référente handicap du centre, accompagne l'élève apprenant dans les démarches.

Etant des personnes lettrées, elles n'ont aucun problème pour suivre les cours d'ETG. En fonction de la difficulté de l'élève apprenant, l'ARPEDA met en place un accompagnement.

Pour la leçon de conduite, un code par signes est mis en place entre le moniteur et l'élève apprenant :

- Référent groupe Lourds : Pascal TOULCANON, autorisation de conduite n°1A0209D04450
- Référent voiture : Jean-Lou CADARSI, autorisation de conduite n°0A0209D00770

A la fin de la leçon, il est possible d'effectuer un bilan en présence de l'aidant.